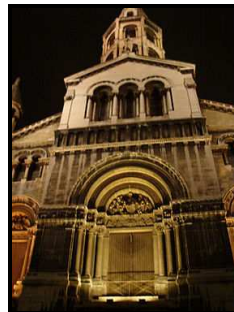
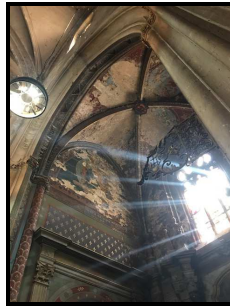




Observatoire du Patrimoine Religieux

La voix du patrimoine religieux



Présentation générale

L'Observatoire du Patrimoine Religieux est une association de type loi 1901, créée en 2006, vouée à la connaissance, à l'inventaire et à la préservation du patrimoine religieux français.

En cours de reconnaissance d'utilité publique, elle cultive une approche originale de son action, s'intéressant à l'ensemble du patrimoine religieux français, toutes époques, tous cultes, tous états et toutes affectations confondus.

Forte d'un budget de l'ordre de plus de 60 000 € annuel, elle emploie 3 salariés aidés d'une quinzaine de bénévoles et fonctionne grâce au soutien de près de 800 membres et de partenaires institutionnels et privés, dont Saint-Gobain et la Fondation Michelin.

Gouvernance

Sous la férule d'un comité d'honneur co-présidé par Bernadette Chirac et Gabriel de Broglie, l'association est dotée d'un conseil d'administration, élu par l'assemblée générale, et articule son action en fonction des recommandations d'un conseil scientifique composé d'universitaires.

. Conseil d'administration

Édouard de Lamaze, Avocat, Maire de Bois-Hérault, **Président**, **Béatrice de Andia**, Fondatrice, **Blanche de Kersaint**, Directrice de société, **Vice-présidente**, **Florian de La Comble**, Administrateur de société, **Trésorier**, **Maxime Cumunel**, **Secrétaire général**, **Françoise Hamon**, Conservatrice Générale honoraire du patrimoine, **Présidente du comité scientifique**, Monseigneur **Philippe Brizard**, Chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, **Éric Labaume**, Directeur Général d'Indreco, **Christophe Lauvergeon**, Cadre de banque, Administrateur de la Demeure Historique, **Isabelle Lemesle**, membre du Conseil d'État, ancienne Présidente du Centre des Monuments Nationaux, **Robert de Nicolaÿ**, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, **Philippe Romain**, Professeur agrégé, membre du Secrétariat général du Haut Conseil pour l'Éducation au Ministère de l'Éducation Nationale, **Robert Werner**, Journaliste, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts).

. Comité d'honneur

Bernadette Chirac et **Gabriel de Broglie**, co-présidents du Comité d'honneur, **Léon Cligman**, Vice-Président du Comité d'honneur, **Jean-Jacques Aillagon**, Ancien Ministre, **Geneviève Augendre**, Avocate, Sœur **Michelle Barrot**, Religieuse, **Claude Baty**, Pasteur, Ancien Président du Conseil de la Fédération protestante de France, **Dalhil Boubaker**, Recteur de la Grande Mosquée de Paris, **Denis Carbonnier**, Conservateur au Musée du Désert, **Charles de Croisset**, Ancien président de la Fondation du Patrimoine, **Béatrice d'Orléans**, journaliste, auteure, **Xavier Darcos**, Ancien Ministre, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, **Yves Dauge**, ancien Sénateur d'Indre-et-Loire, **Jean Louis Debré**, Ancien Président du Conseil Constitutionnel, **Renaud Donnedieu de Vabres**, Ancien Ministre, **Bertrand Dufourcq**, Président honoraire de la Fondation de France, **Olivier Dutheillet de Lamothe**, Ancien membre du Conseil Constitutionnel, Membre du Conseil d'État, **Marie-Thérèse François-Poncet**, **Ariel Goldmann**, Avocat, Président du Fonds social juif unifié, **Nicole Guedj**, Avocate, Ancien Conseiller d'État, Vice-Présidente du Consistoire israélite de Paris, **Haïm Korsia**, Grand Rabbin, **Jean de Lambertye**, Président de la Demeure Historique, **Brigitte Longuet**, Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs, **Hélène Macé de Lépinay**, Conseiller de Paris, **Pierre Morel**, Ancien Ambassadeur, **Catherine Morin-Dessailly**, Sénatrice, Présidente de la commission culture au Sénat, **Pierre Nora**, de l'Académie Française, **Hervé Novelli**, Ancien Ministre, Cardinal **Paul Poupard**, **Medhi Qotbi**, Artiste peintre, Président de la Fondation Nationale des Musées au Maroc, **Philippe Richert**, Sénateur, ancien Ministre, Président de la Région Grand-Est, Père **Matthieu**

Rougé, Ancien Aumônier des parlementaires français, **Benoît de Sagazan**, Rédacteur en chef, **Philippe Toussaint**, Président des Vieilles Maisons Françaises.

. Comité scientifique

Françoise Hamon, Présidente du conseil scientifique, Professeure émérite de l'université Paris-Sorbonne, **Jean-Louis Hannebert**, Architecte des bâtiments de France, Président d'honneur de l'Association des Architectes Patrimoine, **Claire Constans**, ancienne Conservatrice générale honoraire du patrimoine, Claude Mignot, Professeur émérite de l'université Paris-Sorbonne, **Simon Texier**, Professeur à l'université Picardie-Jules-Vernes, **Matthieu Lours**, Maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise, **Étienne Hamon**, Professeur à l'université de Lille.

Actions de l'Observatoire

L'action de l'Observatoire s'articule en trois volets. Elle démarre avec un inventaire qui façonne un état des lieux du patrimoine religieux, sur la base duquel l'Observatoire développe un plaidoyer qui s'accompagne d'actions de valorisation, de médiation et d'accompagnement de projets de terrain.

. Inventaire

L'inventaire de l'Observatoire repose sur un constat simple, établi lors de la fondation de l'association : aucune structure n'est capable, avec précision, de dire ce que représente le patrimoine religieux en France. De ce constat est né un outil participatif – utilisé par plusieurs milliers de contributeurs chaque année – qui n'oublie aucune composante de ce patrimoine, questionnant tour à tour sa localisation, son statut juridique, son histoire, son éventuelle protection, son état, son ouverture ou encore son actualité. Seul inventaire ayant pour ambition l'exhaustivité, il est piloté par une équipe de docteurs et de diplômés de Master en histoire de l'art, accompagnée de bénévoles et de stagiaires formés à cette intention. Il réunit à ce jour plus de 70 000 fiches relatives à autant de monuments et devrait, à terme, en contenir environ 100 000.

. État des lieux

La France est ainsi riche de près de 100 000 édifices religieux, dont la moitié relève directement de la sphère publique. Il s'agit du premier corpus protégé au titre des monuments historiques et du principal corpus patrimonial français qui concentre la majorité des œuvres et objets d'art de notre pays.

Aujourd'hui, nombreux sont les édifices religieux abandonnés, mal entretenus, démolis ou transformés. Notre inventaire recense plus de 500 églises directement menacées (menace de destruction, risque d'effondrement, chutes de pierres etc.). Mais, il convient d'alerter sur le nombre important d'édifices méconnus et dont l'état de conservation se dégrade dans l'ignorance la plus totale. À l'heure actuelle plus de 5000 édifices nécessitant des travaux d'entretien ont été répertoriés. Si rien n'est fait d'ici les dix prochaines années, ces édifices en souffrance grossiront le chiffre des édifices menacés (qui passera donc à plus de 5000).



Église Saint-Siffrein de Carpentras (84)

Observatoire du Patrimoine Religieux

État de l'inventaire des édifices religieux

France Métropolitaine et DROM-COM – 2018



Légende

- Département dénombré, intégralement renseigné et contrôlé
- Département dénombré et intégralement renseigné. Contrôle en cours.
- Département dénombré et partiellement renseigné.
- Département à révérifier intégralement
- Département dénombré avec photo.
- Département dénombré sans photo
- Département en cours de dénombrement.

. Veille et lanceur d'alerte

L'équipe de l'OPR assure également une veille intensive des projets de restauration, de construction mais aussi de destruction. La veille permet également à l'association de repérer les actes de vandalisme et les dégradations qu'elles soient volontaires ou non. Elle éclaire l'actualité de ce patrimoine, y compris s'agissant des aspects financiers des travaux menés par les propriétaires. Tous les ans, un bilan est ainsi publié sur le site internet de l'association.



Destruction de la chapelle Saint-Bernard à Clairmarais (62)

. Valorisation

L'Observatoire porte la parole du patrimoine religieux auprès de tous : grand public, élus, propriétaires, presse afin de sensibiliser chacun à la nécessité impérieuse de sauvegarder ce patrimoine. Car le patrimoine religieux français appartient surtout à des propriétaires publics, en particulier des communes. Dans ce cadre, les fondateurs de l'Observatoire ont rapidement compris qu'une préservation à long terme de ce patrimoine ne peut s'envisager que si les citoyens réclament que ce patrimoine soit entretenu et valorisé à sa juste valeur. Ce constat est d'autant plus crucial s'agissant des jeunes générations dont l'attachement à son environnement local est souvent très faible.

. Conseil

C'est pourquoi l'Observatoire développe des actions de médiation et de conseil, notamment auprès de porteurs de projets locaux. Spécialiste du patrimoine religieux, l'Observatoire conseille et accompagne sur le long terme les responsables comme les passionnés du patrimoine culturel, qu'ils soient propriétaires ou associations, dans leurs projets de mise en valeur, de restauration ou encore de sauvetage d'urgence. L'association apporte son soutien pour tout problème juridique, financier ou technique.

. Plaidoyer

Fort de données exclusives et de l'expertise – en particulier juridique et scientifique - de ses membres, l'Observatoire est en mesure de développer une action de plaidoyer vis-à-vis des élus, notamment locaux, qui ont la charge de ce patrimoine.

Dans la même dynamique, l'Observatoire est devenu une référence tant pour les médias, y compris internationaux, que vis-à-vis des décideurs, notamment politiques. Il est ainsi régulièrement sollicité par les parlementaires et les élus des collectivités locales sur des problématiques tant généralistes que relatives à un problème particulier. La région Normandie, par exemple, a fait appel à son expertise pour accompagner sa réflexion sur sa dynamique touristique et sur ses projets en faveur des centres-bourgs.

Enjeux

Quatre grands enjeux pèsent aujourd'hui sur le patrimoine religieux, menaçant à moyen terme sa survie :

- **Un enjeu financier**, notamment pour l'État et les collectivités. Près d'un milliard d'euros est dépensé chaque année pour le patrimoine religieux. Mais la baisse, depuis 15 ans, du budget de l'État consacré au patrimoine et la baisse des dotations aux collectivités ont d'ores et déjà un impact fort sur l'entretien du patrimoine religieux, souvent traité comme la toute dernière priorité par les propriétaires publics.

- **Un enjeu culturel**, notamment dans la France rurale qui réclame le maintien de ses paysages patrimoniaux, d'une part, mais aussi de lieux de rassemblement pour des activités tant culturelles que culturelles. Enfin, l'absence de tout récolement systématique des mobiliers, tableaux et objets d'art appartenant aux collectivités représente un risque majeur de disparition de ce patrimoine.

- **Un enjeu juridique** à l'heure de l'évolution de la pratique religieuse en France, qui incite les communes à sous-entretenir les églises dont elles ont la charge. Par ailleurs, la fusion des communes formalise une surabondance de l'offre en matière de lieux de culte (sauf musulman), facilitant leur désaffectation et donc, leur disparition¹. Ainsi, de nombreuses églises sont abandonnées, y compris des Monuments historiques².

- **Un enjeu touristique et économique** dans la mesure où le patrimoine religieux représente l'essentiel du patrimoine français, est présent dans l'ensemble de nos territoires, et est le premier musée de France en matière de peintures et d'objets d'art. Notre pays dispose ainsi d'un gigantesque musée inexploité. Une telle démarche permettrait un accroissement des recettes touristiques et fiscales – y compris dans des territoires reculés – et un accroissement sensible des emplois qui en émanent.



L'église de Dreuil-Hamel, avant restauration / après restauration

¹ À titre d'exemple, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, 300 communes ont fusionné en Normandie. Depuis lors, et sur le périmètre de ces communes, 100 édifices religieux ont totalement disparu.

² Exemple au Plessis-Sainte-Opportune où le maire refusa les subventions reçues, couvrant 99% du montant des travaux, souhaitant une démolition de l'église au profit d'un parking municipal. Cette église, inscrite MH, n'a pas pu être détruite, mais elle reste abandonnée, l'État n'ayant mené aucune démarche visant à contraindre le propriétaire récalcitrant.

Nous soutenir

c'est soutenir la cause du patrimoine religieux

Adhérez à notre association :

- . par chèque à l'ordre de l'OPR, à adresser au siège de l'OPR, 17C rue Blanche, 75009 Paris
- . Par paypal en vous rendant directement sur notre site <http://www.patrimoine-religieux.fr/>

Niveaux d'adhésion

- . membre **junior** (- de 30 ans) : **20 €** soit **7 € après impôts**
- . **personne morale** (associations, collectivités, etc.): **40 €** soit **11€ après impôts**
- . membre **actif** : **50 €** soit **17 € après impôts**
- . membre actif **duo**: **80 €** soit **27 € après impôts**
- . membre **bienfaiteur** : **200 €** soit **68 € après impôts**

Avantages fiscaux de l'OPR

Vous bénéficierez de **66%** de **déduction des dons et cotisations versées au titre de votre impôt sur le revenu** (dans la limite de 20% de vos revenus imposables). Pour les sociétés, la déduction porte sur 60% des dons et cotisation au titre de l'IS (dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires).